



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION
DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement
Installations classées pour la
Protection de l'environnement

Le préfet des Alpes-Maritimes

Dossier n° 15828

- VU le code de l'Environnement, livre V, titre Ier, notamment son article R.512-66-1 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 235 du 29 mai 2015 mettant la société POLONIO JM en demeure de régulariser la situation administrative des installations et activités de transit de déchets inertes et de broyage/concassage situées au lieu-dit « Les Iscles », sur les parcelles AB 55, 56, 60, 81, 82, 83, 85 et 86, à Saint-Laurent-du-Var, relevant des rubriques 2515 et 2517 de la nomenclature des installations classées ;
- VU la déclaration de cessation d'activité en date du 18 juin 2018 adressée par la société POLONIO JM au préfet des Alpes-Maritimes, décrivant les mesures mises en œuvre pour assurer la mise en sécurité du site et préserver les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, à laquelle est joint un procès-verbal de constat par voie d'huissier du 9 mars 2018 ;
- VU le rapport de l'inspection des installations classées référencé 20180711_ps_370polonio_stlaurent_rapp en date du 11 juillet 2018 faisant état du contrôle réalisé sur le site le 30 mai 2018 et constatant, à l'issue de l'analyse des éléments produits par la société POLONIO JM, que ladite société a respecté les dispositions de l'article R.512-66-1 du code de l'environnement et que les prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 29 mai 2015 sont donc satisfaites ;

DONNE RECEPISSE

à la société POLONIO JM dont le siège social est situé 5574 route de Saint Jeannet – 06700 Saint-Laurent-du-Var, de sa notification du 18 juin 2018 de mise à l'arrêt définitif de sa station de transit de déchets inertes et de ses installations de concassage/criblage implantées sur les parcelles AB 55, 56, 60, 81, 82, 83, 85 et 86, au lieu-dit « Les Iscles », dans la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Nice, le **13 AOUT 2018**
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale
SG-4189

Françoise TAHERI